

Relevé de la feuille de présence**Etaient présents :**

MM. Joël LE JEUNE (Trédrez-Locquémeau), Patrice KERVAON (Lannion), Jean-Pierre MORVAN (Louannec), Jean-Yves KERAUDY (Perros-Guirec), Mmes Françoise NIHOUARN (Pleumeur-Bodou), Annick LE GALL (Pleumeur-Bodou), Agnès LE HUR-LE GUEVELLO (UDAF), MM. Jean-Claude LE BUZULIER (Tonquédec), Christian HUNAUULT (Lannion), Jacques MAINAGE (Trébeurden), Mmes Geneviève PIROT (Trébeurden), Nelly ROPARS (Plounévez-Moëdec), Lucile LE BERRE (Trévou-Tréguignec), Nicole TOULLEC (Loguivy-Plougras), Nicole LE CORFEC (Pluzunet), Françoise JACOT (Plounérin), Joëlle NICOLAS (Tonquédec), Sonia ALLAIN (Plounévez-Moëdec), MM. Denis LE MENN (Ploumilliau), Christian LE FUSTEC (Plouaret), Cédric SEUREAU (Lannion), Jacques TREMEL (Quemperven), Mmes Anne-Marie LE MEUR (Prat), Marie-Claire LE GRAVET-DAVAÏ (Caouënnec-Lanvézéac), MM. André COENT (Plouzélambre), Gervais EGAULT (Louannec), Mme Zoé LE LOEUFF (Ploulec'h), MM. Jacques ROBIN (Rospez), Jean-René PRAT (Lannion), Mmes Claudine LE BASTARD (Plouaret), Marie-José LE CORRE (Ploumilliau), M. Maurice OFFRET (Cavan), Daniel MERRIEN (Cavan), Mme Denise LE PLATINEC (Trégastel), M. Michel PEROCHE (Perros-Guirec), Mmes Maryvonne LE CORRE (Perros-Guirec), Gilberte ABRAHAM (Rospez), Françoise JEGOU (Plufur), Geneviève BOURHIS (Plufur), Thérèse HERVE (Lannion), M. Fabien CANEVET (Lannion), Mme Danielle MAREC (Lannion), M. Philippe WEISSE (Quemperven), Mme Michelle PRAT-LE MOAL (Trébeurden), M. Erwan CADIOU (Trégrom), Mmes Nelly LE GUERN (Trévou-Tréguignec), Patricia LE GUEZIEC (Tréduder), M. Paul DRONIOU (Trégastel), Mmes Odile BRIENT (Pleumeur-Bodou), Sylvie BART (Saint-Quay-Perros), MM. Jean-François LEMAIRE (Plestin-les-Grèves), Olivier CHEREL (Kermaria-Sulard), Mmes Louissette DAGORN (Plestin-les-Grèves), Maryvonne PIERRES (Vieux-Marché), Catherine PONTAILLER (Perros-Guirec), Claudine FEJEAN (Lannion).

Etaient excusées :

Mmes Elodie LE PESSOT (Cavan), Annie BRAS-DENIS (Plouaret), Geneviève BOISNARD (Vieux-Marché), Annie LE JEUNE (Lanvellec), Nicole FICOT (Plougras), M. Paul LE BIHAN (Lannion).

Assistaient

Monsieur Arnaud PARISCOAT	Président de la Communauté de communes du Haut Trégor
Monsieur Frédéric LE MAZEAU	DGS – Communauté de communes du Haut Trégor
Monsieur Michel CABEL	VP en charge de l'Enfance Jeunesse - Communauté de communes du Haut Trégor
Madame Morgane SALAUN	Communauté de communes du Haut Trégor
Monsieur Marcel TURUBAN	Vice-Président en charge de l'Action Sociale – Presqu'île de Lézardrieux
Madame Stéphanie BIGO	Cabinet COMPAS
Madame Myriam HARLEY	Directrice de la CAF 22
Monsieur Éric LAVAL	Directeur de l'offre de services aux partenaires
Madame Nelly LOARER	Conseillère en développement social – CAF 22
Madame Brigitte LE CLEC'H	Responsable service enfance jeunesse – CAF 22
Madame Nicole MICHEL	Présidente du CPIE de Louannec
Madame Brigitte COZIGOU	Responsable service Petite Enfance Ville de Lannion
Madame Kristell MARIE	RPAM Canton de Plestin-les-Grèves
Madame Aurore FOURNIS	SIVU Petite Enfance Jeunesse Plestin-les-Grèves
Madame Catherine PACAUD	Responsable Maison de l'Enfance Perros-Guirec
Madame Christelle SERADIN	Directrice du CCAS de Lannion
Madame Valérie LANTOINE	CCAS de Perros-Guirec
Monsieur Lionel LE GRUIEC	CIO de Lannion
Madame Danièle DUPONT-VENET	Directrice du CLIC
Monsieur Nicolas LE FRIEC	Direction Educative et Sportive de Lannion
Monsieur Hassan BELBACHIR	Mairie de Perros-Guirec - SEJ
Monsieur Olivier DUBOIS	Mairie de Trégastel – SEJS
Madame Emmanuelle HOURCQ	MDD de Lannion
Monsieur Alain ERNOT	Mission Locale
Madame Nathalie HUBERT	Mission Locale
Monsieur Cédric OGIER	Directeur du Pôle Emploi de Lannion
Monsieur Jean-Jacques MONFORT	Directeur général des services de LTC
Monsieur Pierrick ANDRE	Directeur général adjoint
Madame Nadine MARECHAL	Directrice générale adjointe

Madame Isabelle TRAVERS-MILLET
Madame Sylvia DUVAL
Mademoiselle Alexandra EVEN
Madame Armelle BELAUNDE-GAUTRET
Madame Jannick VIGOUROUX
Madame Muriel LE GUERN
Madame Anne-Sophie QUESSEVEUR
Madame Nadia LE ROY
Madame Carole CECEILLE

Responsable du service secrétariat général
Secrétariat général
Chargée de mission
Journaliste de LTC
Directrice de l'Action sociale
Directrice de l'EHPAD du Gavel
Coordonnatrice Pôle Enfance Jeunesse Plouaret
Coordonnatrice du CISPD
Secrétariat Général

ORDRE DU JOUR

- **Analyse des Besoins Sociaux**
 - **Diagnostic Petite Enfance et Parentalité**
-

Introduction

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de LTC, ouvre la séance plénière et remercie l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans les deux démarches qui font l'objet de la présente restitution. Il rappelle l'importance de cette séance plénière consacrée à deux enjeux majeurs, l'analyse des besoins sociaux (ABS) et le diagnostic petite enfance et parentalité. Il présente Madame Stéphanie BIGO du Cabinet COMPAS pour l'analyse des besoins sociaux et Madame Myriam HARLEY, Directrice de la CAF 22, Monsieur Éric LAVAL, Mesdames Nelly LOARER et Brigitte LE CLEC'H de la CAF 22 qui interviendront sur la petite enfance et la parentalité. Il donne la parole à Patrice KERVAON, Vice-président en charge de l'action sociale.

Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale, présente le déroulé de la réunion qui se fera en deux temps. Le premier temps sera consacré à l'analyse des besoins sociaux, initié dans le cadre de la commission observatoire social du CIAS. Le second temps sera consacré au diagnostic de la petite enfance et de la parentalité, co- produit par la CAF 22 et le CIAS de LTC.

Concernant le premier sujet, il rappelle que le travail sur l'analyse des besoins sociaux a été engagé en début d'année 2015 et achevé en septembre 2015. Il est restitué ce jour. Un diagnostic social a été réalisé sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté, et deux thématiques ont été travaillées par deux groupes de travail : « Bien vieillir » et « l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ». Suite au travail d'investigation (enquêtes, entretiens, groupes de travail) des préconisations de pistes d'actions seront développées sur les deux publics concernés. Certaines préconisations permettront de mieux articuler les différents dispositifs de LTC avec les politiques en direction des personnes âgées ou de la jeunesse (PLH, schéma de mobilité). D'autres seront à travailler ultérieurement avec des moyens qu'il reste à définir. Il ajoute que ce travail débouche sur une proposition d'organisation de l'observatoire social du CIAS.

Le diagnostic petite enfance et parentalité, résulte d'une co-production CAF/CIAS. Ce travail a été réalisé grâce à la mobilisation des partenaires dans des groupes de travail sur le territoire de LTC entre décembre 2014 et septembre 2015.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de LTC, tient à remercier les élus des communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux de leur présence et de leur association dans ces deux dossiers. Il donne la parole à Stéphanie BIGO, du Cabinet COMPAS.

Analyse des Besoins Sociaux

☞ *Visualisation des synthèses sur « l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et le « Bien vieillir ».*

Madame Stéphanie BIGO, chargée d'études au cabinet Compas, rappelle la démarche qui s'est déroulée de janvier 2015 à septembre 2015 et qui aboutit à la restitution de ce jour.

Interventions (Débat-Questions-Réponses) :

Question de Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller municipal de Lannion : il revient sur la question des logements pour les jeunes. Il demande s'il existe un lien entre le lieu de résidence des jeunes en

difficulté, qui vivent à Lannion alors que les loyers sont moins élevés en dehors de Lannion et le bassin de l'emploi qui est plutôt sur Lannion d'où la question du développement de logements pour les jeunes sur la ville centre ou sur les zones hors Lannion. Il demande s'il y a une stratégie en la matière.

Réponse de Madame Stéphanie BIGO, chargée d'études au cabinet Compas : selon elle, si ces jeunes sont en grande partie sur Lannion c'est qu'effectivement il n'y a pas de logements adaptés à leurs besoins sur le reste du territoire. Elle relève qu'il pourrait y avoir une stratégie du territoire de développement de logements adaptés aux jeunes. Par exemple, sur la zone géographique du littoral, où les loyers sont élevés et aussi dans le sud du territoire car bien qu'il y ait moins d'emplois, il n'y a pas de logements adaptés à leurs attentes.

Intervention de Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale : il relève l'importance de croiser les données et les informations avec les objectifs du PLH afin de chercher une représentation la plus collective possible sur ce dossier.

Intervention de Monsieur Alain ERNOT, Directeur de la Mission Locale : Il revient sur sa participation aux groupes de travail avec sa collègue Nathalie HUBERT. Il est d'accord avec le fait de focaliser les priorités sur cette fraction de jeunes en grande difficulté, et rappelle que ces jeunes possèdent des revenus très faibles et que 8 jeunes sur 10 accueillis à la Mission Locale, n'ont aucun revenu. Il précise que ce travail est très complexe et important. Il n'est pas d'accord avec le fait de dire qu'il y a un manque de coordination entre les réseaux d'acteurs sur le territoire, la Mission Locale, le Pôle Emploi, les travailleurs sociaux, les associations caritatives, la régie de quartier, Cap emploi, KUC, etc...prennent en charge ces jeunes. Il ajoute que toutes ces structures travaillent déjà ensemble et c'est grâce à ce travail en réseau qu'elles parviennent à ce que la situation ne soit pas si critique. Il relève qu'il n'y a pas de graves débordements sur le territoire de LTC, pas de délinquance, etc... Il note une stabilité certaine.

Il remarque que ces jeunes sont sans emploi et qu'ils n'ont pas de qualification professionnelle et donc sont face à des situations très difficiles.

Concernant les préconisations qui, au demeurant, sont recevables, il observe le manque de moyens afin de conforter des projets pérennes de service au public. Il cite la disparition de structures telles le CLAJ, etc... et demande de quels moyens dispose LTC pour répondre aux besoins. Il fait remarquer que les préconisations proposées ne pourront être mises en œuvre avec les moyens actuels du CIAS et du CISP. Pour conclure, il précise que la Mission Locale est prête à travailler avec ardeur à cette insertion sociale des jeunes.

Réponse de Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale, remercie Alain ERNOT pour son intervention et précise que les participants de ces groupes de travail ont déjà exprimé l'intérêt global à travailler ensemble avec la Mission Locale et les services enfance jeunesse dans leur propre commune. Il ajoute que ce n'est pas un manque de coordination mais plutôt un souhait de plus de coordination. Il ajoute qu'au sein de ces préconisations, il faudra faire un certain nombre de choix de priorités et d'arbitrages budgétaires en partenariat avec l'Etat, les collectivités, l'Europe, au moyen de politiques croisées.

Madame Stéphanie BIGO, chargée d'études au cabinet Compas, présente ensuite les données sur les personnes âgées.

☞ **Visualisation du diaporama «Des enjeux sociaux partagés aux préconisations et pistes d'actions ».**

Interventions (Débat-Questions-Réponses) :

Question de Monsieur André COENT, Maire de Plouzélambre : il revient sur la question du maintien à domicile des personnes âgées. Il note une fragilité de l'ensemble des services publics et s'interroge sur la façon de rendre ces services plus opérationnels et compétitifs. Il est d'accord avec ce parcours très difficile pour les personnes âgées, soit elles restent à domicile et sont accompagnées de personnes qui les aident dans leur quotidien, soit elles vont dans les EHPAD. Il ajoute que ces personnes âgées n'ont aucune alternative entre l'EHPAD et la maison. Il trouve très intéressante l'idée de travailler avec le conseil départemental sur le développement de familles d'accueil.

Question de Monsieur Jean-François LEMAIRE, Conseiller communautaire de Plestin-les-Grèves : il demande s'il y a eu une étude sur certaines possibilités d'aides à la personne par les nouvelles technologies et si des moyens ont été mis en œuvre.

Réponse de Madame Stéphanie BIGO, chargée d'études au cabinet Compas : elle précise que c'est plutôt une question d'adaptation des logements au « bien vieillir », à l'aide de la domotique ainsi qu'une préparation des publics à ces changements qu'une question de remplacement des aidants par des techniques.

Intervention de Monsieur Jean-François LEMAIRE, Conseiller communautaire de Plestin-les-Grèves : il se souvient d'un article concernant le lien entre la personne âgée et le médecin ou l'infirmière, au moyen d'un téléphone portable et il souligne l'intérêt du développement de ces nouvelles technologies au service de la personne âgée.

Question de Madame Danièle MAREC, Conseillère communautaire de Lannion : elle souhaite une précision quant à l'enjeu n° 1 relatif à l'étude de la mise en place d'un réseau de bénévoles. Elle précise que la Ville de Lannion possède un réseau, déjà existant, de partenaires qui travaillent en collaboration avec le CCAS de Lannion sur toutes les thématiques évoquées en conseil municipal. De plus, les différents personnels donnent déjà ces informations et recherchent les personnes isolées. Lannion-Trégor Communauté, dans le cadre de l'habitat social, travaille également sur ce sujet. Elle demande en quoi concerne exactement cette recherche de réseau de bénévoles.

Intervention de Madame Christelle SERADIN, Directrice du CCAS de Lannion : elle rejoint les propos de Madame Danielle MAREC et précise que les CCAS, quelle que soit leur taille, travaillent quotidiennement sur le repérage et l'identification des personnes isolées, par des visites à domicile et par l'activation des différents réseaux. Développer un réseau de bénévoles doit consister à effectuer une autre démarche parallèle mais au niveau des CCAS le travail est déjà en cours.

Réponse de Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale : il revient sur ces groupes de travail, et précise que les réponses à apporter à la solitude des personnes âgées ne doivent pas être examinées uniquement sous l'angle économique mais qu'elles ressortent aussi du domaine de solidarité en direction du public vulnérable, des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, par un travail de solidarité et du bénévolat au plus près du lieu de domicile des gens que ce soit dans les grandes ou les petites communes. S'il y avait une possibilité de perfectionnement, ce travail serait engagé avec intérêt. Il précise que c'est un travail de partage des expériences et un partage de conseils.

Question de Monsieur Denis LE MENN, Conseiller municipal de Ploumilliau : il revient sur le problème de maintien à domicile adapté et surtout le maintien et le développement des services à domicile tels que les transports, les soins à domicile, les aides ménagères à domicile, ou le portage des repas. Il propose que soit examinée la livraison des courses à domicile. Il rappelle que la commune de Ploumilliau a déjà testé, à partir du SIVU de Plestin-les-Grèves, un partenariat avec La Poste par les facteurs, pour la livraison des courses aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite. Ce test a

eu un impact très positif et a répondu aux besoins des personnes âgées en leur permettant de rester à domicile. La population qui bénéficie de ce service est ciblée par le CCAS de Ploumilliau et ne concerne que l'alimentation « produits secs ». Une étude est en cours avec le groupe Casino pour travailler sur l'alimentation « froid ». Ce test est actuellement porté par La Poste mais sera porté par le CCAS de Ploumilliau dès début mars 2016. Il ne pourra se transformer en service à la population que s'il trouve une autre dimension territoriale. Il note l'impact très positif d'un tel service et un réel bénéfice pour les bénéficiaires. Il ajoute que ces services peuvent être intégrés au plan climat énergie territoire car il y a une économie des transports, une optimisation de la livraison et donc un gain de temps important et une réelle économie des coûts.

Réponse de M. Joël LE JEUNE, Président de LTC, est d'accord avec Monsieur Denis LE MENN et précise que ces suggestions seront retenues.

Question de Madame Brigitte GOURHANT, Maire de Plouaret : elle suggère une possibilité de réflexion sur les hébergements intermédiaires pour les personnes autonomes.

Intervention de Madame Zoé LE LOEUFF, conseillère municipale de Ploulec'h : elle précise qu'elle rencontre tous les jours ces personnes âgées isolées, en situation de souffrance. Elle ajoute que ces personnes âgées sont isolées mais que, bien souvent, elles ont de la famille qui est éloignée et ne peut pas apporter leur aide de par l'éloignement et le manque de temps. Elle note que l'on doit se questionner de la place de ses aînés dans notre société. Ces personnes sont repérées mais de par la pénurie de mode d'accueil (famille éloignée, ou membre de la famille malade) au niveau départemental, l'aspect non lucratif du bénévolat prend tout son intérêt. Elle rejoint également, Madame Brigitte GOURHANT quant au manque de structures intermédiaires et ajoute que les solutions d'accueil sont importantes à travailler sur le territoire tout en sachant que la personne âgée n'a pas forcément envie de rentrer dans une structure spécialisée, d'où le maintien à domicile qui reste important.

Réponse de M. Joël LE JEUNE, Président de LTC : ces différents échanges démontrent que le sujet passionne les élus. Il ajoute qu'il est devenu utile de créer un lien social qui était naturel il y a peu de temps, et qu'il conviendra d'en rediscuter en commission personnes âgées.

Conclusion

Madame Stéphanie BIGO, chargée d'études au cabinet Compas, rappelle les objectifs de cette démarche de réflexion autour de l'observatoire social de Lannion-Trégor Communauté :

→ **Mieux connaître** son territoire pour **mieux décider** et **mieux agir**,

Elle précise qu'il faut évaluer les besoins du territoire et les mettre en relation avec les réponses et repérer les manques. Cette étape permet de fournir un outil d'aide à la décision pour les décideurs. Cette instance de décision existe déjà sur Lannion-Trégor Communauté, c'est la commission observatoire social qui a pour rôle stratégique de fixer les priorités. En termes de mise en œuvre pour mieux agir, il existe une autre instance, qui est l'observatoire social de Lannion qui a pour rôle de fédérer des acteurs, de les coordonner et de mettre en œuvre des actions.

Les enjeux pour demain sont, à différents niveaux autour de cet observatoire, de mieux connaître son territoire intercommunal, de par la prochaine fusion de LTC, mieux décider, donc donner une dimension intercommunale à l'observatoire social de Lannion et de travailler sur ce partenariat entre ces deux instances de décisionnaires et de mise en œuvre pour faire en sorte que l'outil d'aide à la décision soit opérationnel. Le troisième enjeu concerne le mieux agir, qui doit intervenir à l'échelle intercommunale d'un territoire et donc une dimension supplémentaire à ce qui existe déjà.

Intervention de M. Joël LE JEUNE, Président de LTC, remercie Madame Stéphanie BIGO pour le travail effectué sur ce dossier et précise que ces éléments seront à analyser et à approfondir lors de

prochaines réunions. Il laisse la parole à Madame Myriam HARLEY, Directrice de la CAF des Côtes d'Armor qui introduit le sujet sur la petite enfance et la parentalité.



Diagnostic Petite Enfance et Parentalité

Madame Myriam HARLEY, Directrice de la CAF 22, remercie tout d'abord, Messieurs Joël LE JEUNE et Patrice KERVAON de leur partenariat sur ce dossier et rappelle quelques points. Elle précise qu'au niveau de la branche famille, sur l'ensemble des 102 CAF présentes sur le territoire, il existe 4 grands domaines d'intervention : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la solidarité et l'insertion et le logement et le cadre de vie. Ces 4 grands axes déclinent des missions : aider les familles à concilier vie professionnelle et vie sociale, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie, et créer des conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des personnes et des familles. Elle fait remarquer que l'ensemble des échanges d'aujourd'hui ont été partagés par les intervenants, les élus et les professionnels présents à cette réunion.

Elle ajoute que le diagnostic sur le département est expérimental et a abouti en 2014 à la définition du schéma territorial de services aux familles. Une réelle volonté, au niveau du pilotage porté par le Préfet, est de décliner ce schéma territorial en « sous-schémas » et d'avoir une approche par communauté qui permette d'affiner les besoins et les réponses à apporter. Dans ce cadre, une déclinaison réalisée avec la CAF et Lannion-Trégor Communauté s'est formalisée par un partenariat et un cahier des charges commun pour arriver à la production d'un diagnostic qui sera présenté par la suite. Pour conclure, elle remercie toutes les équipes mobilisées pour la présentation et la restitution des éléments. Elle remercie également les élus et les partenaires présents à la séance plénière. Elle précise que ce diagnostic apporte un éclairage sur les besoins au vu des grandes thématiques précitées et laisse la parole à Madame Nelly LOARER.

☞ Visualisation de la fiche synthèse du diagnostic « Petite enfance parentalité LTC ».

Madame Nelly LOARER, Conseillère en Développement Social, rappelle que ce diagnostic a démarré en janvier 2015 par une première réunion plénière à LTC et s'est achevé fin septembre 2015 avec une présentation au CIAS de LTC lors de la commission enfance jeunesse du 30 septembre 2015 qui a réuni les comités de pilotage et technique. Elle ajoute que le diagnostic partagé s'est mis en place pour différentes raisons mais essentiellement pour permettre à Lannion-Trégor Communauté de déterminer les priorités de son schéma de la petite enfance. La réalisation de la démarche et aussi en lien avec les fusions de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra et de celle du Centre Trégor qui ont fait émerger ces questions de la petite enfance et de la parentalité au sein de Lannion-Trégor Communauté, qui n'avait pas cette compétence jusqu'alors. Elle présente le diagnostic partagé de la petite enfance et de la parentalité.

Madame Brigitte LE CLEC'H, Responsable Service Enfance Jeunesse, présente les propositions qui sont ressorties de l'étude.

Madame Nelly LOARER, Conseillère en Développement Social, poursuit avec la présentation des constats et les enjeux relatifs à la parentalité et l'information aux familles.

☞ Visualisation du diaporama « Présentation du diagnostic Petite et Parentalité CAF / LTC ».

Madame Brigitte LE CLEC'H, Responsable Service Enfance Jeunesse, termine en présentant la « pyramide » des préconisations. Elle conclut par le souhait que le conseil communautaire de LTC puisse se positionner sur le choix de ses actions et sur leur mise en œuvre. Elle rappelle la nécessité pour LTC de mettre en œuvre un schéma territorial de service aux familles qui déterminera les choix de développement en matière de petite enfance et fixera un cadre pour les porteurs de projets publics et privés. Elle souligne la richesse de ce travail et remercie l'ensemble des acteurs qui y ont contribué. Elle espère que ce travail pourra se poursuivre dans sa phase de faisabilité dans le but d'améliorer les services aux familles sur le territoire.

Interventions (Débat-Questions-Réponses) :

Question de Monsieur Olivier DUBOIS, responsable du service enfance de Trégastel : il revient sur les difficultés de garde durant l'été et précise que les parents ont souvent recours à du baby-sitting avec des personnes non déclarées, la plupart du temps, et des jeunes qui ne sont pas forcément formés. Il demande si ce type de mode de garde peut rentrer dans le schéma et s'il y a possibilité de proposer des projets en ce sens et notamment la formation de ces jeunes au baby-sitting.

Réponse de Madame Brigitte LE CLEC'H, Responsable Service Enfance Jeunesse : elle répond positivement.

Intervention de Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale, Il ajoute que le réseau des points information jeunesse est amené à travailler sur cette thématique et qu'il y a lieu de faire le lien avec les politiques jeunesse.

Question de Monsieur Jacques TREMEL, conseiller communautaire de Quemperven : il observe que la question des personnes handicapées est absente des diagnostics. Il manque des places pour les accueils spécialisés (650 places manquantes) dans le Trégor et demande quelles politiques publiques peuvent être envisagées par LTC ?

Réponse de Monsieur Joël LE JEUNE, Président de LTC : il remercie Monsieur Jacques Trémel pour cette question et répond que c'est un constat très important qui relève de l'observatoire social qui travaillera cette problématique.

Réponse de Monsieur Éric LAVAL, Directeur de l'offre de service aux partenaires à la CAF, répond que la question du handicap n'est pas directement de la compétence de la CAF mais du Département. Cependant la CAF possède une politique volontariste quant aux enfants en situation de handicap, afin de leur permettre d'accéder aux mêmes services que les autres enfants. Il précise qu'afin de favoriser leur accueil en structures collectives, les prestations de service versées aux crèches, pour l'accueil d'enfants handicapés, sont doublées.

Conclusion

Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président en charge de l'action sociale : il précise que ce diagnostic des modes d'accueil et de la parentalité a été fait par l'agglomération et la CAF sur une compétence qui est exercée partiellement par LTC sur son territoire. La compétence petite enfance n'est exercée que sur les pôles de Plouaret et de Cavan et est également exercée sur les communautés de communes du Haut Trégor et la presqu'île de Lézardrieux qui vont fusionner. Il ajoute que sur les autres territoires, ce diagnostic est exercé sur des compétences communales ou intercommunales tels les relais parents assistants maternels (RPAM) gérés par des syndicats intercommunaux qui, de par le schéma départemental de coopération intercommunal seront amenés à disparaître et seront donc intégrés à la compétence petite enfance de Lannion-Trégor Communauté. Il précise que LTC souhaite porter une politique qui se veut la plus équitable possible pour l'ensemble de la population. Cette

question doit être abordée globalement. Il ajoute que l'exercice est difficile et LTC n'est pas positionné au même niveau décisionnel selon le lieu où se situe la compétence. Il est nécessaire de poursuivre cette réflexion. Il propose la possibilité de se mutualiser, par exemple, la coordination pour les familles et l'harmonisation des pratiques de travail, car il y a une réelle volonté des professionnels à travailler ensemble à cette étude.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de LTC, ajoute que Lannion-Trégor Communauté sera amenée à étudier ces dossiers car les syndicats sont inclus dans ces études dans le périmètre de la communauté d'agglomération, et en 2020 au plus tard leur compétence devra être transférée. Il ajoute que dans ces préconisations figurent des propositions de coordination et il relève l'importance de l'information aux familles, et aux réponses à leurs besoins.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de LTC, avant de clore la séance, précise qu'il n'oublie pas la question des personnes handicapées et le dossier des adolescents. Il remercie les intervenants de la CAF et du Cabinet COMPAS, ainsi que les élus pour ces interventions et débats.

Fin de séance à 20 h 40